

**Délibération n° 2016-36 ORG en date du 7 avril 2016 du Collège de
l'Agence française de lutte contre le dopage portant nomination du
secrétaire général de l'Agence**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment son article R. 232-14,

Vu l'arrêté du Président et des Questeurs du Sénat en date du 5 avril 2016 mettant à la disposition de l'Agence M. Mathieu TEORAN,

Sur proposition du Président de l'Agence,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : M. Mathieu TEORAN, administrateur des directions du Sénat, est nommé secrétaire général de l'Agence française de lutte contre le dopage.

Article 2 : Cette décision produira effet à compter du 17 mai 2016, date du début de la mise à disposition de l'intéressé.

Article 3 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence ainsi qu'au *Journal Officiel de la République française*.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 7 avril 2016.

Le Président
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Bruno GENEVOIS

signé